



Projet financé par
l'Union européenne



PROJET EUROMED JUSTICE III

COMPOSANTE III : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

1er Séminaire de formation : « Conventions internationales sur le droit pénal »

Londres (UK), du 12 au 14 novembre 2013

CONCLUSIONS FINALES

Le 1^{er} séminaire de formation sous la composante « Droit pénal et droit pénitentiaire » du Projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 12 au 14 novembre 2013 à Londres (UK).

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Les orateurs venaient d'Espagne et du Royaume-Uni ; en outre, un représentant du Réseau Judiciaire Européen (RJE) a également pris part au séminaire en tant qu'orateur.

Le séminaire de formation fut ouvert par Mme Kimberley Davis, Coordinateur national du Projet Euromed Justice III au Royaume-Uni; et par Andrés Salcedo Velasco, chef d'équipe du Projet Euromed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été assurée par Andrés Salcedo.

Le contexte général, le contenu et la structure des séminaires de formation, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par le chef d'équipe et par le responsable de formation du projet EuroMed Justice III, M. José María Fernández Villalobos.

Ensuite les participants ont pris la parole pour se présenter et présenter la situation actuelle dans les pays du Voisinage Sud au regard des questions abordées et de leur politique législative concernant la ratification de conventions internationales dans ce domaine.

En outre, quatre exposés ont été présentés au cours de ce séminaire : « Aperçu des principales conventions judiciaires internationales dans le domaine du droit pénal. Les initiatives législatives en chantier au sein de l'UE ou au niveau international. » ; « Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet : les « Fiches EUROMED » ; « Composition, rôle, fonction et travail du RJE sur la coopération judiciaire en matière de justice pénale – les relations avec les Etats non membres de l'UE et les autres structures et réseaux opérationnels » ; et « Coopération pénale internationale : l'expérience du Royaume-Uni. ».

Au cours de ces exposés, les orateurs ont analysé les différentes approches par rapport aux questions abordées, surtout d'un point de vue pratique, ainsi que le cadre juridique international. Au cours du séminaire, on a également organisé deux ateliers.

Etant donné les objectifs de ce séminaire de formation et compte tenu des débats et discussions tenus pendant ce séminaire, les participants ont eu l'occasion de :

- Examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du séminaire.

- Se tenir informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire et mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud, tout en présentant leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectifs
- Renforcer davantage la coopération entre les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- Explorer les moyens de promouvoir davantage un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques.
- Etre informés de l'instrument TAIEX et de la possibilité qu'ils (les participants) ont de suggérer/proposer à leurs coordinateurs nationaux les lacunes à combler ou les besoins d'assistance technique supplémentaire, qui pourrait prendre la forme d'un suivi de ce séminaire de formation du projet Euromed Justice III s'ils l'estiment utile et en lien direct avec le travail réalisé au cours de ce séminaire.
- Avoir un meilleur aperçu du cadre international actuel par rapport aux conventions internationales sur le droit pénal.
- Discuter des principaux problèmes rencontrés dans ce domaine et des perspectives futures en la matière.
- Etre informés du travail réalisé au cours de la première phase du projet EMJ III, les fiches EUROMED, par rapport au cadre juridique de la coopération pénale internationale des pays ayant pris aux activités de la première phase.
- Analyser d'un point de vue pratique, à l'occasion d'un atelier, l'entraide en matière pénale tout en tenant compte du cadre juridique international.
- Discuter de la composition, du rôle et du travail réalisé par les réseaux opérant dans le domaine de la coopération pénale internationale.
- Analyser d'un point de vue théorique et pratique les procédures rattachées à la coopération transfrontalière en matière de justice pénale.
- Mener une discussion approfondie et avoir une approche pratique du travail quotidien effectué par les magistrats de liaison.
- Se familiariser avec le contenu et le fonctionnement du site Internet du projet.
- Recevoir la liste de la documentation de référence sur les questions examinées afin de faciliter les discussions et les débats au cours du séminaire de formation.

Les participants sont reconnaissants au Royaume-Uni, pays d'accueil, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Les participants présents pendant la lecture de ce document approuvent les conclusions de ce séminaire.

Londres, le 14 novembre 2013